

Panorama des aides de l'Anah

Février 2026



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte



**Ma Prime
Logement Décant**
Pour un logement digne et durable

MaPrimeRénov'

pour une rénovation

d'ampleur

Pour qui ?

- **Propriétaires** occupants et bailleurs
- **Tous revenus** (très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs)
- Appartement ou maison classé **E, F ou G**

NOUVEAU !

Quelles conditions ?

- Saut de **2 classes énergétiques** minimum
- **2 gestes d'isolation** minimum
- Accompagnement par **Mon Accompagnateur Rénov'**
- Rendez-vous avec un **conseiller France Rénov'** obligatoire

NOUVEAU !

Quelle aide ?

	Plafonds de travaux	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Gain = 2 classes	30 000€	80 % (jusqu'à 32 000 €)	60 % (jusqu'à 24 000 €)	45 % (jusqu'à 18 000 €)	10 % (jusqu'à 4 000 €)
Gain ≥ 3 classes	40 000€				
Ecrêtement TTC (en cas de cumul avec d'autres aides)		100 %	90 %	80 %	50 %

Une aide intégrant les CEE, cumulable avec les aides locales.

MaPrimeRénov'

pour une rénovation par geste

Pour qui ?

- **Propriétaires** occupants et bailleurs
- Revenus **très modestes, modestes** ou **intermédiaires**
- Appartement ou maison

Quelle aide ?

- Un forfait selon les gestes de travaux et les revenus
- Cumulable avec les CEE et les aides locales

Quels travaux ?

- **Isolation**
- **Chauffage** ou **chauffe-eau**
- **Ventilation** (si réalisation d'un geste d'isolation)
- **Audit énergétique** (si réalisation d'un geste de travaux)
- Pas de financement pour l'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse

NOUVEAU !

MaPrimeRénov'

Copropriété

Pour qui ?

- Tous les copropriétaires (occupants et bailleurs)
- Tous niveaux de revenus

Quels travaux ?

- Parties communes
- Parties privatives d'intérêt collectif
- Gain énergétique $\geq 35\%$
- Accompagnement obligatoire par un AMO

Quelle aide ?

Une aide versée au syndicat de copropriétaires et répartie selon la quote-part et cumulable avec les CEE et les aides locales.

Conditions	Aide pour la copropriété	
Gain énergétique $\geq 35\%$	30 % du montant des travaux, plafonnés à 25 000 € par logement (soit 7 500 €)	
Gain énergétique $\geq 50\%$	45 % du montant des travaux, plafonnés à 25 000 € par logement (soit 11 250 €)	
Bonification « sortie de passoire énergétique »	+ 10 % du taux de financement	
Primes individuelles complémentaires	3 000 € / logement pour les ménages aux revenus très modestes	1 500 € / logement pour les ménages aux revenus modestes

MaPrimeAdapt'

Pour qui ?

- **Propriétaires** occupants et locataires du parc privé
- Revenus **très modestes ou modestes**
- Personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap

Quels travaux ?

- **Adaptation à la perte d'autonomie.**
- Intervention possible d'un **ergothérapeute**
- **Accompagnement obligatoire par un AMO**

Quelle aide ?

**Plafond
de travaux**

22 000 € HT

**Revenus
très modestes**

70 %
Jusqu'à 15 400 €

**Revenus
modestes**

50 %
Jusqu'à 11 000 €

Une aide cumulable avec les aides locales.

Ma Prime Logement Décent

Pour qui ?

- Propriétaires occupants
- Revenus très modestes et modestes

Quels travaux ?

- Remise aux normes de **décence** (avec ou sans rénovation énergétique)
- Accompagnement systématique par un AMO

Quelle aide ?

	Plafond de travaux subventionnabl	Taux maximum de subvention	
		Revenus très modestes	Revenus modestes
Non-atteinte de l'étiquette E après travaux	50 000 € HT	50 %	
Atteinte de l'étiquette E après travaux	70 000 € HT	80 %	60 %
Bonus « sortie de passoire énergétique »		+ 10 % du taux de financement	

Loc'Avantages

Pour qui ?

- **Propriétaires bailleurs** (personnes physiques ou morales)

Quelle aide ?

- **Conventionnement obligatoire** avec l'Anah
- Une aide en pourcentage du montant des travaux
- Une **réduction d'impôt**

Quels travaux ?

- Rénovation énergétique
- **Remise aux normes de décence** (avec ou sans rénovation énergétique)
- **Adaptation** à la perte d'autonomie
- **Accompagnement systématique par un AMO**

Plafonds de ressources hors Île-de-France et en Outre-Mer au 1^{er} janvier 2026

Nb. de pers. composant le ménage	TMO	MO	INT	SUP
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	> 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	> 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	> 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	> 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	> 73 907 €
Par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Plafonds de ressources en Île-de-France au 1^{er} janvier 2026

Nb. de pers. composant le ménage	TMO	MO	INT	SUP
1	24 031 €	29 253 €	40 851 €	> 40 851 €
2	35 270 €	42 933 €	60 051 €	> 60 051 €
3	42 357 €	51 564 €	71 846 €	> 71 846 €
4	49 455 €	60 208 €	84 562 €	> 84 562 €
5	56 580 €	68 877 €	96 817 €	> 96 817 €
Par personne supplémentaire	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €	+ 12 257 €



France Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
[0 808 800 700](tel:0808800700)

France services

france-services.gouv.fr

France services vous aide

dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les
démarches numérique et administratives ?
**Les conseillers France services peuvent
vous assister dans votre demande d'aide**